



Site inscrit

Date de protection : 12 mai 1969 ~ Superficie : 35,12 ha

L'ensemble formé sur la commune de Hunspach par le village et ses abords

Hunspach

La composante pittoresque que comporte l'ensemble du village d'Hunspach est évidente et explique son classement parmi l'un des "plus beaux villages de France".



Les quelques rues de ce village rural typiquement alsacien, de religion réformée, offrent une étonnante homogénéité d'imposantes maisons à colombages blanches, non jointives mais proches et présentant à la vue nombre de cours fermières, vergers, fontaines et puits à balanciers typiques de la région. Le poutrage apparent et les auvents débordant sur les façades rythment le dessin de l'espace public. Quelques maisons ont conservé leurs vitres bombées, remontant à l'époque baroque.



La Mairie

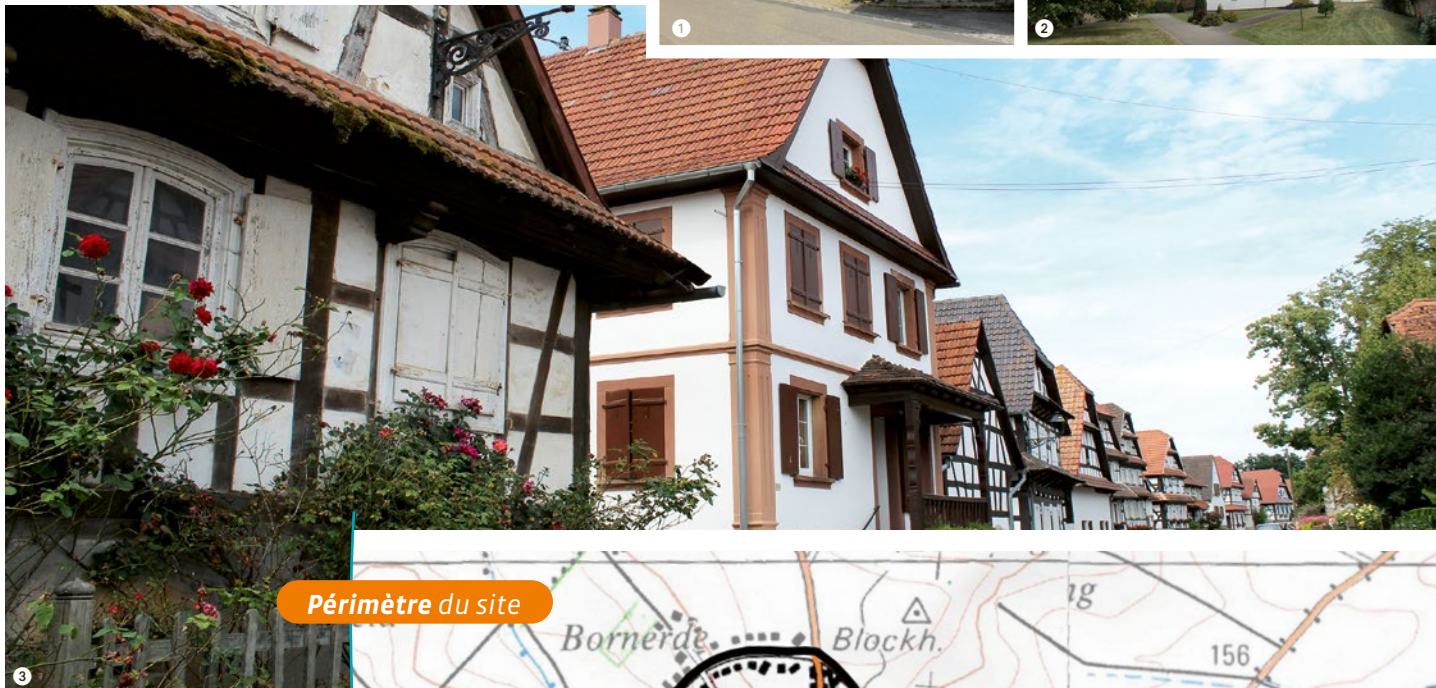
Critères de classement

→ Pittoresque

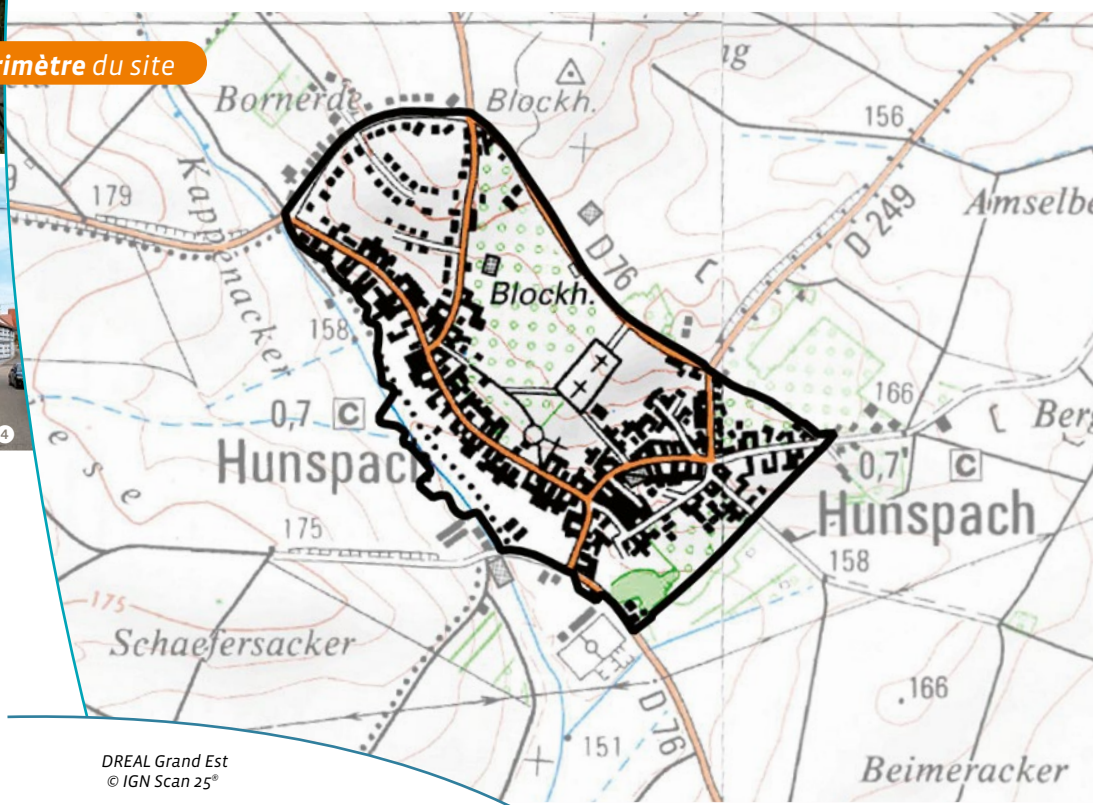
Rue menant à la Mairie



L'ensemble formé sur la commune de Hunspach par le village et ses abords



Périmètre du site



DREAL Grand Est
© IGN Scan 25[®]

100 m

Inventaires - Autres mesures de protection

→ Aucune

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'État.

Pour plus d'informations

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 62 01 63